

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE**

Adresse de télégrammes à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice et de la fête anniversaire de S. M. Victor-Emmanuel III.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Arrêté ministériel réglant le service de nuit des pharmacies.

Arrêté ministériel portant nomination d'un Fonctionnaire.

Arrêté ministériel complétant la composition d'une Commission.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

CONGRÈS ET CONFÉRENCES

Rapport de M. le Docteur Marsan sur le II^e Congrès International de Lutte Scientifique et Sociale contre le Cancer.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis concernant les candidatures à la Médaille du Travail.

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS

Déjeuner au Gouvernement.

Célébration de l'Anniversaire de l'Armistice.

Société de Conférences. — Un Roman de Cœur sous la Révolution: M^{me} Roland et Buzot, par M. Jean François-Primo.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, a fait parvenir le télégramme suivant :

M. Mauran, Directeur du Cabinet de S.A.S. le Prince de Monaco, Château de Marchais, par Liesse (Aisne).

Les Français de Monaco me prient, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, de transmettre à S.A.S. le Prince, l'expression de leur fidèle et respectueux attachement. Ils se rappellent avec fierté le rôle que Son Altesse Sérénissime a bien voulu jouer pendant la guerre dans les rangs de l'armée française. Je suis heureux de joindre mes sentiments aux leurs.

Jacques PIEYRE.

Le Marquis Chiavari, Consul d'Italie, à l'occasion de la célébration de l'Anniversaire de Sa Majesté Victor-Emmanuel III, a envoyé par télégramme une adresse conçue en ces termes :

Aide de Camp de S.A.S. le Prince de Monaco.

Je vous prie de bien vouloir exprimer à S.A.S. le Prince, les sentiments de profonde reconnaissance et transmettre à S.A.S. la Princesse Héritière le respectueux hommage de la Colonie Italienne réunie à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de son Roi.

Consul CHIAVARI.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.935

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Hugo Wyler est nommé Consul de Notre Principauté à Zurich (Suisse).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trente octobre mil neuf cent trente-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.936

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Marquis Gian-Girolamo Chiavari, Consul d'Italie à Monaco, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trente octobre mil neuf cent trente-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 3 novembre 1936 :

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Les pharmacies ci-après désignées assureront le service de nuit pendant la saison d'hiver 1936-1937.

Monaco-Ville et La Condamine**Monte-Carlo**

du 16 au 22 nov....	Botta	Del Torchio	Delay
du 23 au 29 nov....	—	Carando	Fontana
du 30 nov. au 6 déc.	—	Marsan	Adam
du 7 au 13 décem...	Beaujon	Fournier	Lecoïnte
du 14 au 20 décem..	—	Del Torchio	Delay
du 21 au 27 décem..	—	Carando	Fontana
du 28 déc. au 3 janv.	Botta	Marsan	Adam
du 4 au 10 janvier...	—	Fournier	Lecoïnte
du 11 au 17 janvier..	—	Del Torchio	Delay
du 18 au 24 janvier..	Beaujon	Carando	Fontana
du 25 au 31 janvier..	—	Marsan	Adam
du 1 ^{er} au 7 février..	—	Fournier	Lecoïnte
du 8 au 14 février...	Botta	Del Torchio	Delay
du 15 au 21 février..	—	Carando	Fontana
du 22 au 28 février..	—	Marsan	Adam
du 1 ^{er} au 7 mars....	Beaujon	Fournier	Lecoïnte
du 8 au 14 mars....	—	Del Torchio	Delay
du 15 au 21 mars...	—	Carando	Fontana
du 22 au 28 mars...	Botta	Marsan	Adam
du 29 mars au 4 avril	—	Fournier	Lecoïnte
du 5 au 11 avril....	—	Del Torchio	Delay
du 12 au 18 avril...	Beaujon	Carando	Fontana
du 19 au 25 avril...	—	Marsan	Adam
du 26 avril au 2 mai.	—	Fournier	Lecoïnte
du 3 au 9 mai.....	Botta	Del Torchio	Delay
du 10 au 16 mai....	—	Carando	Fontana

ART. 2.

Le présent Arrêté sera affiché d'une manière permanente :

1° dans tous les Commissariats et Postes de Police, ainsi que dans les Casernes des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers ;

2° dans toutes les Pharmacies de la Principauté.

De plus, l'indication des pharmacies assurant le service de nuit sera portée à la connaissance du public par un écriteau fixé chaque soir, après leur fermeture, à la porte des autres pharmacies.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois novembre mil neuf cent trente-six.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910, créant le Lycée de Monaco ;

Vu l'article 4, § 1 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 27 octobre 1936 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Borghini Georges-Marie, licencié en droit, est nommé Répétiteur Stagiaire au Lycée de Monaco.

ART. 2.

Cette nomination portera effet à compter du 6 novembre 1936.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six novembre mil neuf cent trente-six.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLIUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 1936;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour être adjoints aux Membres du Conseil de Gouvernement appelés à dresser le tableau annuel d'avancement des Fonctionnaires, Agents et Employés des Services Administratifs :

MM. Levame, Directeur des Services Budgétaires;
Notari, Ingénieur des Travaux Publics;
Saytour, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

ART. 2.

Les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur, les Finances et les Travaux Publics sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept novembre mil neuf cent trente-six.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLIUX-LAFONT.

PARTIE NON OFFICIELLE

CONGRÈS ET CONFÉRENCES

**I^{me} Congrès International
de Lutte Scientifique et Sociale contre le Cancer
(Bruxelles, 19-26 Septembre 1936)**

Rapport de M. le Docteur Jean MARSAN

Le 2^{me} Congrès International de lutte sociale et scientifique contre le Cancer auquel S.A.S. le Prince Souverain m'a fait l'honneur de me déléguer pour y représenter la Principauté, s'est ouvert solennellement le dimanche 20 septembre à Bruxelles, dans la grande salle des fêtes du Palais des Académies, en présence de S.M. le Roi Léopold III et du Cardinal Van Roey.

De nombreux membres du corps diplomatique parmi lesquels M. Laroche, Ambassadeur de France et les plus hautes personnalités de la Capitale Belge assistaient à la cérémonie dans les loges qui entourent cette magnifique salle des fêtes.

La cérémonie était présidée par le Docteur Lerat, Président de la Ligue Belge contre le Cancer. Il était entouré par M. Vandavelde, ministre de la Santé Publique, M. Justin Godard, ancien ministre, Président de l'Union Internationale contre le Cancer et par plusieurs personnalités scientifiques éminentes. Parmi ces personnalités il y a lieu de citer le professeur Carter Wood (Etats-Unis), le professeur Barst (Allemagne), le professeur Roussy (France), le professeur Rowntree (Angleterre), Jung (Suisse), Callenga (Italie), Minoupolos (Grèce), Declman (Pays-Bas), etc...

42 Nations avaient envoyé des délégués officiels et ceux-ci se trouvaient placés au premier rang de l'assistance. Le nombre des congressistes et des membres des associations venus des pays les plus divers dépassaient 400. De plus, un public très select où se trouvaient de nombreuses dames avait occupé bien avant l'heure de la cérémonie toutes les places disponibles.

Le Roi arriva au Palais des Académies vers 10 h. 30, salué par les membres du bureau et les délégués étrangers. Quelques minutes plus tard, Sa Majesté fit son entrée dans la salle des fêtes, accueillie par des acclamations prolongées et les cris répétés de vive le Roi, pendant que la *Brabançonne* était jouée par la musique militaire.

Le Cardinal Van Roey prend place dans une loge faisant face à celle du Roi.

La cérémonie débute par l'appel des 42 nations représentées, appel fait six fois de suite, dans une langue différente et par ordre alphabétique.

Le docteur Lerat, Président, prend ensuite la parole. Il exprime d'abord sa reconnaissance au Roi pour avoir daigné honorer de sa présence cette séance inaugurale et pour l'intérêt qu'il porte au Congrès de lutte sociale et scientifique contre le Cancer.

Il cite les paroles prononcées par le Souverain dans une réunion récente, paroles bien de circonstance puisqu'elles exprimaient cette noble pensée « que l'individualisme égoïste devait faire place à un généreux esprit de solidarité ».

L'émotion gagne le Roi et l'assistance lorsque l'orateur évoque la mémoire vénérée de S.M. la Reine Astrid et rappelle l'accueil si bienveillant qu'Elle avait fait dans cette même salle aux membres de la Ligue Belge contre le Cancer. Le Président se fait d'autre part un devoir de proclamer l'action bienfaisante et féconde de S.M. la Reine mère Elisabeth, qui depuis plus de 15 ans accorde son haut patronnage à la Ligue Nationale contre le Cancer. Ces royales sollicitudes, dit-il, en faveur des victimes de la terrible maladie ont rendu l'espoir à bien des inquiets et soulagé nombre de désespérés.

Le Président déclare alors ouvert le 2^{me} Congrès International contre le Cancer et adresse ses remerciements au Cardinal Van Roey et aux personnalités qui avaient bien voulu répondre à l'appel du bureau.

Il salue particulièrement les 42 délégués des nations étrangères et les savants venus si nombreux aux assises scientifiques de Bruxelles.

Il déclare que leur venue des différents points de la terre souligne cette vérité que plus constamment encore que par des périls nationaux, tous sont pressés, en ce qui concerne le Cancer, par un grand danger individuel et collectif, à la fois urgent, permanent et sans cesse renaissant.

Après ces paroles, le Président fait l'historique de l'état de la lutte anticancéreuse en Belgique et énumère les progrès accomplis et les résultats obtenus. Il dit l'espoir que fait naître la réunion d'un si grand nombre de travailleurs de toutes les nationalités, décidés à combattre par tous les moyens pour vaincre le terrible fléau social.

Il semble impossible ajoute-t-il, en terminant, qu'en face d'un tel effort, d'une telle volonté unanime, d'une telle accumulation de travaux on n'aboutisse pas à creuser un peu plus la connaissance du cancer, jusqu'à éclairer sa cause prochaine et à polariser la recherche d'une thérapeutique causale.

Le Ministre Vandavelde qui prend la parole à la suite du docteur Lerat, après avoir exprimé sa grande gratitude au Roi pour la sollicitude qu'Il témoigne à cette réunion scientifique, dit ne pouvoir s'empêcher de rappeler, à l'heure ou l'Espagne est en proie à la plus affreuse des guerres civiles, que c'est à Madrid en 1933, qu'a eu lieu le 1^{er} Congrès International de lutte contre le Cancer, présidé par M. Justin Godard.

A l'heure trouble que nous vivons, on peut cependant constater avec joie, dit-il, que sur le terrain de la science et de l'action sociale il existe d'ores et déjà une société scientifique des nations.

Il faut en voir la preuve dans les 42 Etats ici représentés.

Le Ministre de la Santé déclare que pour ce qui le concerne il ne veut rien négliger et qu'il ne négligera rien, surtout grâce au concours de ses collaborateurs pour lutter contre les maladies sociales : l'alcoolisme, la tuberculose et le cancer en vue de faire diminuer de plus en plus leurs méfaits.

Il souligne les efforts entrepris et insiste sur ce fait qu'il existe en Belgique dans les quatre centres Universitaires de Bruxelles, Liège, Gand et Louvain des Instituts importants de recherches et de traitement du cancer avec des maîtres spécialisés et un outillage très perfectionné.

Ce ne sont pas là des mots, en effet, car les participants au Congrès ont pu se rendre compte ainsi que je le dirai plus loin des remarquables installations anticancéreuses de l'Institut de Louvain.

M. Vandavelde estime que les cancéreux comme les tuberculeux doivent être dépistés le plus tôt possible, si on veut espérer la guérison. Il importe que le traitement soit institué rapidement et que tous les patients même les moins fortunés puissent bénéficier des agents thérapeutiques modernes reconnus efficaces.

M. Vandavelde a préconisé la création et la formation appropriée d'un corps d'infirmières visiteuses aptes à reconnaître les symptômes suspects et à diriger le plus tôt possible les malades vers les centres de traitement.

La propagande ne devra pas être négligée non plus et il faudra que le public s'habitue de plus en plus à se soumettre à l'examen médical au moindre signe anormal. Il serait indispensable même que l'usage se propage d'un examen périodique, même pour les personnes se croyant bien portantes.

Le Ministre de la Santé termine son discours en citant la parole de Pascal : La science et la paix triompheront de l'ignorance et de la guerre.

M. Justin Godard, après s'être incliné devant le Roi et le Cardinal, salue les personnalités présentes et rend hommage à la Ligue Belge contre le Cancer et aux membres de l'Union Internationale qui ont organisé de concert le 2^{me} Congrès de Bruxelles.

Dans l'Union Internationale, s'écrie-t-il, nous avons coalisé les Gouvernements, les savants et les institutions privées afin d'atteindre le but que nous poursuivons dans notre lutte contre le cancer.

Le cancer est un défi à la science, on peut bien le dire. C'est aux savants de le relever et de chercher à déchirer le voile de la naissance du monstrueux phénomène afin de le pourchasser jusqu'à l'anéantir, comme ils ont fait pour d'autres maladies.

Le cancer, d'après l'orateur crée des obligations de solidarité à la société, obligations qu'elle n'a pas encore souscrites comme il convient. C'est pour cela que l'Union Internationale compte parmi ses membres des délégués Gouvernementaux, scientifiques et sociaux.

La prophétie qu'avance M. Justin Godard en terminant son discours, pour être sans doute prématurée, n'est pas moins à citer :

« Le temps n'est sans doute pas loin où l'on ne tiendra plus la maladie qui nous occupe comme « un accident individuel, comme une fatalité personnelle mais bien comme une répercussion d'une « faute de l'organisation sociale ».

La séance inaugurale se termine après cette éloquente allocution.

Toute l'assistance écoute debout, l'hymne « vers l'Avenir » exécuté par la Symphonie des Guides.

Salué par de vibrantes ovations, le Roi se retire et quitte le Palais des Académies.

Visite et réceptions à Louvain.

L'après-midi de cette journée d'inauguration du Congrès fut consacrée à la visite de la célèbre Cité Universitaire de Louvain si cruellement éprouvée par la guerre, au point de vue intellectuel principalement.

L'incendie de sa bibliothèque, d'une valeur inestimable, peut en effet être considérée comme une perte irréparable.

L'excursion à Louvain dans cette après-midi du 20 septembre fut marquée tout d'abord par la réception des membres du Congrès au sein de la vieille Université, par Mgr. Ladeuze, recteur magnifique, et ensuite par la visite du remarquable Institut du Cancer tout nouvellement érigé dans la belle capitale de la province du Brabant.

Le Recteur de l'Université de Louvain reçut les personnalités du Congrès et les notabilités venues de Bruxelles, dans la grande salle du rez-de-chaussée, relique soigneusement conservée et restaurée de l'ancienne halle aux draps, datant du XIV^e siècle.

Dans une allocution charmante, Mgr. Ladeuze se réjouit de la visite faite au Centre Universitaire de Louvain par un si grand nombre de sommités scientifiques de tous les pays.

Il fait des vœux pour la réussite des travaux du Congrès de Bruxelles qui vient de s'ouvrir et convie ses invités à vider une coupe de champagne.

Le Recteur se fait ensuite présenter les délégués des différentes nations.

A l'annonce du délégué de Monaco, Mgr. Ladeuze manifeste une agréable surprise car il a bien connu, dit-il, S.A.S. le Prince Albert, le savant océanographe Lequel avait honoré de Sa présence la cérémonie d'inauguration du monument où on se trouvait réunis, monument restauré après la guerre. Il ajouta que le Prince Albert figurait dans une des grandes fresques du premier étage.

En effet, au cours de la visite du monument, Mgr. Ladeuze me montra et fit remarquer aux assistants la présence du Prince Albert dans le groupe des hautes personnalités ayant pris part à l'inauguration, parmi lesquelles on remarquait notamment M. R. Poincaré.

Malheureusement on ne peut pas dire que sur cette fresque la ressemblance du Prince soit frappante.

Très intéressés par la visite de cette ancienne et historique demeure, les participants au Congrès furent alors conduits au nouveau centre universitaire, récemment construit. C'est là que dans un ensemble de bâtiments remarquablement aménagés se trouvent réunis tous les moyens d'étude et les installations scientifiques les plus modernes.

L'Institut du Cancer attirait particulièrement l'attention des spécialistes qui s'émerveillèrent de l'instrumentation et des facilités d'étude mises à la disposition des chercheurs ainsi que des installations perfectionnées qu'on y trouve pour le diagnostic et le traitement des tumeurs malignes.

Les laboratoires en nombre considérable, les locaux d'expérience munis des animaux nécessaires pour les essais de cancérisation et les recherches biologiques, les appareils puissants de Boentgentherapie et de radiumthérapie offrent au médecin des ressources considérables pour la reconnaissance rapide des tumeurs suspectes et le traitement efficace des néoplasmes encore curables. La quantité de radium que possède l'Institut de Louvain est une des plus considérables qui existent.

Mais, ce qui est surtout important au point de vue social c'est que tous les malades, même les moins fortunés, suspects de cancer sont hospitalisés d'urgence, examinés et traités le plus rapidement possible.

Chacun se plut à reconnaître que la visite au Centre Universitaire de Louvain présente un haut intérêt pour les congressistes.

Réunion du Conseil de Direction de l'Union Internationale contre le Cancer.

Le Congrès de lutte sociale et scientifique contre le cancer devait commencer ses travaux dès le lundi 21 septembre.

Mais déjà le samedi matin 19, avait lieu à la Faculté de Médecine une réunion du Conseil de Direction de l'Union Internationale contre le Cancer au sein duquel Monaco a droit à un siège.

Cette réunion préparatoire fut présidée par M. Justin Godard, lequel souhaita, en ouvrant la séance, la bienvenue aux délégués des différents Etats représentés.

Il importe de dire, ici, que c'est sur l'initiative du Comité National Belge que l'Union Internationale contre le Cancer choisit Bruxelles comme siège du 2^{me} Congrès de lutte contre ce fléau social.

La réunion avait donc pour but d'étudier un certain nombre de questions et de suggestions devant être présentées au Congrès.

Au début de la séance, le docteur Bandeline, Secrétaire Général de l'Union, donna lecture du rapport du Bureau permanent pour l'année écoulée et fit connaître dans un travail très documenté la grande activité déployée dans la lutte anticancéreuse. Le rapporteur fut chaudement félicité pour son exposé si complet et pour le zèle dont il ne cesse de faire preuve. Le trésorier de son côté donna connaissance du rapport financier, montrant l'état modeste de la trésorerie et la perspective de dépenses nouvelles dès que la publication du journal *l'Acta*, actuellement assuré par le Comité Belge sera à la charge de l'Union, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 1937.

Le Bureau espère que les Gouvernements, les Associations et les membres feront un effort pour assurer le développement de ce périodique d'un grand intérêt ainsi que pour la réalisation de l'important atlas des tumeurs dont l'achèvement va être poursuivi.

La Commission de classification anatomo-clinique des tumeurs fut désignée pour se réunir après la séance sous la présidence du professeur Roussy. Il y a lieu d'ajouter que le professeur Carter Wood de New-York, fut spécialement chargé de la préparation de l'atlas photomicrographique des tumeurs dont je viens de parler.

D'autre part, la Commission de statistique dont je faisais partie, examina les questions portées à son ordre du jour, sous la présidence du professeur Declman.

M. Justin Godard exposa qu'il y avait lieu qu'une proposition soit faite par le Conseil de Direction, au Congrès, pour la date et le siège de la prochaine Assemblée triennale.

Les membres du Conseil, en considération de la part importante prise par l'Amérique à la lutte contre le Cancer, estimèrent que New-York devait être présenté comme siège du prochain Congrès en 1939. De plus, pour faire droit à la demande formulée par la Hongrie, la ville de Budapest fut désignée ensuite comme siège du 4^{me} Congrès.

Le Président, avant de lever la séance, fait part du don important fait à l'Union Internationale par l'Union Minière du Haut Katanga (don de radium), et donne des explications sur le prix en espèces provenant de la donation Lacoureye Recasère.

Les donateurs ont droit à la vive reconnaissance du Comité de Direction lequel charge son Président d'être l'interprète de sa gratitude.

La séance est levée à midi.

(A suivre.)

AVIS & COMMUNIQUÉS

Les personnes se trouvant dans les conditions fixées par l'Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924 pour obtenir la Médaille du Travail, sont informées que toute demande ou proposition doit être envoyée au Ministère d'Etat, avant le 10 décembre 1936.

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

BOEUF		PRIX AU KILOGR.
<i>Bas Morceaux</i> (pour pot-au-feu)		
Collet, poitrine, plate-côte, bavette, gîte-gîte		3 à 8
(pour bourguignon et mode)		
Dessus de côtes, macreuse, premier talon, veine grasse		6 à 12
(pour rôtis et grillades)		
Bavette, basses-côtes, paleron		11 à 13
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis)		
Entrecôtes, tranche à bifteck		14 à 17,50
Faux-filets, rumsteck		17 à 20
Filet		20 à 25
VEAU		
<i>Bas Morceaux</i> (pour ragoût)		
Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine		6 à 12
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis)		
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , filet, quasi, noix, escalopes		12 à 20
MOUTON		
<i>Bas Morceaux</i> (pour ragoût)		
Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes découvertes		3 à 12
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis)		
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , gigot, carré, selle, filet		14 à 20
CHEVAL		
<i>Bas Morceaux</i> (ragoût et daube)		
Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande hachée		3 à 6
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis)		
Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte		9 à 11
Filet		15
PORC (viande fraîche)		
<i>Bas Morceaux</i>		
Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine		6 à 8
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades ou rôtis)		
Filet, carré de côtes, échine		15 à 17
Saucisse fraîche du jour		14
SALAISONS		
Poitrine et lard salés		12 à 14
Jambonneaux et plates-côtes salés		8 à 11
CHARCUTERIE CUITE		
Jambons, saucissons		24 à 30
Pâtés divers, cervelas, fromage tête..		15 à 18
Boudin choix		8
Andouillettes		18

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 60 le litre ; à domicile : 1 fr. 80 le litre.

INFORMATIONS

S. Exc. le Ministre d'Etat a offert, mardi, au Palais du Gouvernement, un déjeuner auquel étaient

conviés : M. le Directeur des Services Judiciaires Fortin, Premier Président de la Cour d'Appel ; MM. Edmond Hanne, Jacques Reymond et Marcel Berthelot, Conseillers de Gouvernement ; M. Loncle de Forville, Procureur Général ; M. Edouard Lejeune, Vice-Président de la Cour d'Appel ; MM. Lucien Bellando de Castro et Paul de Monseignat, Conseillers à la Cour ; M. Henri Gard, Premier Substitut du Procureur Général ; M. Marcel Burin des Rozières, Juge d'Instruction ; M. Charles de Cousseau de Beaufort, Juge de Paix ; M. Eugène Trotabas, Juge au Tribunal ; M. Jacques de Monseignat, Substitut du Procureur Général.

M. Paul Noghès, Chef du Secrétariat particulier de S. Exc. le Ministre d'Etat, assistait également au déjeuner.

La commémoration de l'Armistice a donné lieu, hier, aux pieuses manifestations traditionnelles.

Ces cérémonies organisées par le Comité Interallié présidé par M. E. Prat, Surveillant général du Lycée, étaient placées sous le haut patronage du Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire de France, des Consuls d'Italie, de Belgique, du Vice-Consul d'Angleterre et des Consuls des autres Nations alliées.

La ville était abondamment pavoisée, la façade des monuments publics et des Consulats était décorée de drapeaux.

A 8 heures, des salves d'artillerie ont annoncé la solennité.

Une messe basse à laquelle assistaient le Colonel Bernis, Commandant Supérieur de la Force Publique, de nombreuses Autorités et les Associations d'Anciens Combattants, a été célébrée à 8 heures et demie à l'Eglise Sainte-Dévote par l'Abbé Baudoin. Le Chanoine Retz, Curé de la Paroisse, a prononcé une allocution patriotique.

Les délégations des Associations se sont ensuite rendues à la Maison de France et à la Casa Italiana où elles ont déposé des fleurs devant les plaques commémoratives.

Au Lycée, l'appel des professeurs et anciens élèves morts au Champ d'Honneur a été fait par M. E. Prat, en présence de M. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, qu'accompagnait M. Saytour, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; des Membres du Corps Enseignant, des Membres de l'Association des Anciens Elèves et d'une délégation des élèves des deux Etablissements Secondaires.

A 9 heures et demie, le Marquis Chiavari, ayant à ses côtés M. Valdès, Vice-Consul, a reçu les Représentants des différentes Associations Italiennes. Il a ensuite reçu la visite des Autorités de la Principauté en tête desquelles on remarquait M. Hanne, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, absent ; de M. le Baron Pieyre et des Membres du Corps Consulaire. Le Consul et les personnalités qui l'entouraient, ont paru au balcon pour entendre l'*Hymne Monégasque* et l'*Hymne Royal Italien* suivi de *Giovinetta*.

Une réception a eu lieu ensuite au Consulat Général de France où le Baron Pieyre, assisté de M. Vingut, Vice-Consul, accueillait les personnalités françaises et étrangères venues le saluer.

Devant les fenêtres du Consulat Général, la Musique Municipale a exécuté l'*Hymne Monégasque*, le *God save the King*, la *Brabançonne*, les *Hymnes Italiens* et la *Marseillaise* que les Autorités, parues au balcon, ont longuement applaudis.

Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière où s'est déroulée la cérémonie traditionnelle devant le monument aux Morts. Un vaste demi cercle s'est formé face au monument. Le Colonel Bernis, représentant S. A. S. le Prince Souverain, avait auprès de lui M. Hanne représentant S. Exc. le Ministre d'Etat ; M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire de France ; M. Settimo, Président du Conseil National ; M. le Marquis Chiavari, Consul d'Italie ; M. Bouvier, Consul de Belgique ; M. Ainslie, Vice-Consul d'Angleterre ; M. Scotta, Vice-Consul de Roumanie, et les principales Autorités.

De magnifiques couronnes en fleurs naturelles ont été déposées au pied du Monument au nom de S. Exc. le Ministre d'Etat et du Gouvernement Princier ; du Comité Interallié ; du Conseil Communal et des Colonies Française et Italienne.

Les porte-drapeaux des Colonies et des Associations des Anciens Combattants ont pris place autour du Monument.

Au coup de canon tiré de la batterie, les clairons des Carabiniers annoncent la minute de recueillement. Toute l'assistance fait silence et s'unit dans un sentiment pieux. Le canon se fait entendre de nouveau et les clairons sonnent « Aux Champs ».

M. le Chanoine Charvy, Vicaire-Général, remplaçant S. Exc. M^{sr} Rivière, absent de Monaco, a donné l'absoute, assisté du Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Cathédrale.

La Musique Municipale a exécuté la *Marseillaise des Morts de Jeanjean* et l'Absoute Militaire de M. Marc-César Scotto.

La Maîtrise, sous la direction de M. le Chanoine Aurat, Maître de Chapelle de la Cathédrale, s'est fait entendre dans un programme de musique religieuse.

Dans l'après-midi, un Concert qui débuta par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* et de plusieurs chants nationaux, a été donné au kiosque des Terrasses de Monte-Carlo, sous la direction de M. M.-C. Scotto et avec le concours de M^{lle} Jeannette d'Amica et de MM. Ainesi et Ceresol.

Le Concert se termina par l'exécution des Hymnes des nations alliées et de *La Marseillaise* chantée par M. Ceresol.

A 17 heures, un vermouth d'honneur a été offert au Café de Paris par le Comité Interallié des Anciens Combattants, avec le concours des Colonies des nations alliées. Cette réunion qui ne comportait aucun protocole, a eu le caractère de la plus cordiale animation et a donné lieu à de chaudes manifestations patriotiques. On a applaudi l'orchestre Lartigau et les solistes qui ont bien voulu se faire entendre.

Le soir, un dîner amical a réuni les Anciens Combattants Français et Italiens, tandis que les Officiers Italiens en résidence à Monaco prenaient part à un banquet présidé par le Marquis Chiavari en l'honneur du 67^{me} anniversaire de S. M. Victor-Emmanuel III.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La saison de 1936-1937 s'est brillamment ouverte, lundi dernier, à la salle du Quai de Plaisance par une excellente conférence de M. Jean François-Primo sur M^{me} Roland et Buzot dont il a raconté le « roman de cœur ».

M. François-Primo, fondateur du prix Jacques Amiot destiné à récompenser la meilleure traduction d'un ouvrage étranger en langue française, a donné lui-même plusieurs adaptations de l'anglais et du hongrois. La poésie l'a souvent délassé de ses travaux d'érudition. Mais c'est comme historien qu'il s'est fait surtout connaître. Il s'est voué à l'étude de la période révolutionnaire et on lui doit deux importants ouvrages sur *La jeunesse de Buzot* et sur *Manon Roland*.

C'est de cette femme célèbre qu'il a entretenu ses auditeurs. Il l'a fait avec amour, traçant délicatement un portrait plein de vie de la Muse girondine, dressant en pied sa noble et passionnée figure, la situant dans son cadre familial et faisant mouvoir autour d'elle son mari, Roland de la Platière, faible et hésitant, mais digne d'elle par l'élévation de ses sentiments, les personnages qui fréquentaient chez elle, Robespierre, Péthion, Brissot et surtout celui qu'elle devait distinguer, Buzot, le jeune député d'Evreux, le type du héros romantique « un René avant la lettre », dit M. François Primo.

On sait que, dans sa droiture, M^{me} Roland ne put supporter l'idée d'une dissimulation et, à l'exemple de la *Princesse de Clèves* et de la *Julie* de la *Nouvelle Héloïse*, elle fit à son mari l'aveu d'un penchant qu'elle ne pouvait vaincre. Il y eut assaut d'esprit de

sacrifice entre ces deux êtres également nobles. Roland fit mieux que pardonner, il comprit et s'inclina devant un sentiment plus fort que la volonté. Quant à M^{me} Roland, elle respecta ses engagements et n'eut pour Buzot qu'une passion « pure et transparente comme elle », dit encore le conférencier.

Ce joli roman a été conté avec une séduisante élégance et couvert de chaleureux applaudissements.

M. C. T.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du vingt-neuf octobre mil neuf cent trente-six, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, a admis le sieur MON-TANARI et la dame PETRANGELI, commerçants à Monte-Carlo, 42, boulevard des Moulins, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Eugène Trotabas, juge du siège, a été nommé juge-commissaire, et M. Orecchia, expert comptable, a été nommé liquidateur de la dite liquidation judiciaire.

Pour extrait, certifié conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 4 novembre 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants du sieur Eric OULTON, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Bas-Moulins, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 24 novembre courant, à 10 heures du matin, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution de la somme de 9.751 fr. 25, représentant le solde du prix de vente des objets mobiliers du dit sieur Oulton.

Monaco, le 10 novembre 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur BULLIO, commerçant à Monaco, 3, rue Caroline, sont avertis, conformément à l'article 465 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), que M. Olivieri, syndic de la dite faillite, a déposé au Greffe Général, le 10 novembre courant, l'état des créances qu'il a eu à vérifier, avec l'indication de la décision prise par M. le Juge-Commissaire sur les propositions faites par lui pour chacune d'elles.

Monaco, le 11 novembre 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur DELAY, pharmacien à Monte-Carlo, sont invités, conformément à l'article 475 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), d'assister à la réunion qui sera tenue le 18 novembre courant, à 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat.

Monaco, le 12 novembre 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-

neuf octobre mil neuf cent trente-six, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-neuf octobre mil neuf cent trente-six, volume 251, numéro 18.

M. Fructueux CASSINI, docteur en médecine, demeurant à Apricale, Italie, via Castello, n° 1,

A vendu à :

M^{me} Antoinette MILLO, veuve non remariée de M. Jean-Pierre MONGLON, commerçante, demeurant à Monaco, 13, place d'Armes,

une villa située à la Condamine, Principauté de Monaco, rue Grimaldi, n° 21, dénommée anciennement Villa Marie-Joséphine et actuellement Villa Rosina, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec jardinet devant et derrière, le tout cadastré sous les numéros 196, 197 et 198 de la Section B, pour une contenance de cent soixante-sept mètres carrés, et tenant : à l'est, la Villa Lucy, appartenant aux Hoirs Bouchet ; du midi, à la rue Grimaldi ; de l'ouest, à la Villa Mary-Louise, appartenant à M^{me} Brun ; et du nord, au chemin de fer.

Cette vente a été faite moyennant le prix de deux cent quarante mille francs, ci 240.000 fr

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, en l'Etude de M^e Settimo, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

L'expédition transcrite du dit contrat a été déposée ce jour, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le douze novembre mil neuf cent trente-six.

Pour extrait :
(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 30 octobre 1936, M. Henri BARTHELEMY, entrepreneur de transports, demeurant à Monte-Carlo, 8, avenue Saint-Michel, a vendu à M^{me} Thérèse NATALI, sans profession, veuve non remariée de M. Arnaldo-Horace MAGNI, demeurant à Monaco, 5, avenue du Port,

Un fonds de commerce d'entreprise de transports en commun que le vendeur exploite sous le nom d'entreprise des *Cars Barthelemy*, à Monaco, sur la ligne Nice-Monte-Carlo-Nice.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 12 novembre 1936.

(Signé :) A. SETTIMO

LECTURES POUR TOUS

EN ATTENDANT NOEL...

En attendant leur numéro exceptionnel de Noël sur ce sujet passionnant : *La chance* et aussi leur numéro de janvier qui vous apportera d'agréables surprises, les *Lectures pour Tous* vous offrent ce mois-ci, avec la fin de *Naundorff était-il Louis XVII ?* un amusant article : *Petites histoires sur un grand Chef* (le Maréchal Pétain) et, à l'occasion du centenaire des *Huguenots*, un émouvant roman tiré de l'Opéra de Meyerbeer par G.-G. Toudouze.